



MAIRIE D'ALLEX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 2 OCTOBRE 2023 (20h00)**

Etaient présents :

Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Margaux HELQUE, Adla FRECHET, Laurent AUBRET, Semya WATBLED AJMI

Etaient excusé(e)s :

Rodrigue ROUBY (procuration à Jean-Michel CHAGNON), Éric WAGON (procuration à Denis CORNILLON), François DE SAINT VICTOR (procuration à Jocelyne CASTON), Sylvie JONDON (procuration à Gérard CROZIER), Pascale REYNAUD (procuration à Line NAUD), Virginie PUGLIESE, Sulian RENAUD

Monsieur le Maire ouvre la séance en procédant à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Fanny MOREL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire adresse ensuite ses condoléances et toute sa sympathie aux familles et aux proches de Monsieur Bernard LAYE, livronnais malheureusement décédé sur la commune à l'occasion d'une sortie vélo Chemin de la Résistance.

Le Maire a également une pensée particulière pour la famille de Monsieur Jean-Max DEFREÈS, ancien agent des services de la DDT avec lequel la commune a maintes fois échangé sur la thématique urbanisme.

20h06 : Arrivée de Lionel ROUQUET puis de Margaux HELQUE

Puis le Maire informe des décisions prises par délégation de son Conseil :

DEC 2023	32	Manifestation du 08 Décembre 2023 - Société Feux d'artifice UNIC SA	Culture
DEC 2023	33	Concession cimetière communal	Cimetière
DEC 2023	34	Concession cimetière communal	Cimetière

Afin de disposer de plus d'éléments sur le point n°6 prévu à l'ordre du jour et concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Mémoire d'Allex, le Maire propose à ses conseillers de le reporter à la séance suivante. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Point 1 - DELIB 2023-29

RESSOURCES HUMAINES

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent auprès du CLSH

Compte tenu de la contribution du CLSH à la mise en œuvre de la politique publique éducative au sein de la Commune d'Allex, il est proposé à compter du 1er septembre 2023 de renouveler la convention de mise à disposition partielle de Mme Nathalie PEMEANT, adjoint technique, auprès du CLSH « Les P'tits Loups » pour

renforcer les effectifs encadrants, participer à l'accueil et à la bonne organisation du Centre, pour une durée d'un an, à raison d'une durée hebdomadaire annualisée de travail égale à : 3,5/35ème (162h00).

Le travail de Mme Nathalie PEMEANT sera organisé par le CLSH sur la base d'un travail hebdomadaire effectif de 4h00 le mercredi, hors jours fériés et journées scolaires de rattrapage fixées par l'Education Nationale, et un volume de 26h00 réparties sur les vacances scolaires. L'organisation du service de cantine scolaire reste prioritaire sur l'activité du CLSH.

La situation administrative de Mme Nathalie PEMEANT (avancement, congés annuels, congés de maladie) est gérée par la Commune d'Allex.

La Commune d'Allex versera à Mme Nathalie PEMEANT la rémunération correspondant à son grade d'origine (traitement de base, indemnités et primes, avantages en nature). La mise à disposition est consentie à titre gratuit, et donc sans contrepartie financière pour le CLSH.

Pour répondre à une question de Bernard VINCENT, le Maire précise que l'emploi de Mme PEMEANT n'est pas conditionné à cette mise à disposition ; en cas de non renouvellement de la convention, elle resterait employée sur une même durée hebdomadaire, pour d'autres missions. Le Maire précise également que l'agent est favorable à cette mise à disposition.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention de mise à disposition.

Point 2 - DELIB 2023-30

ADMINISTRATION GENERALE

Fourrière animale - Adhésion au service commun

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo exerce sur son territoire la compétence facultative relative à la gestion des « animaux errants ». Au titre de cette compétence, elle gère l'espace animalier de Mauboule à Valence : fourrière et refuge.

Depuis la construction de l'équipement en 2001, la Ville de Valence et Valence Romans Agglo ont coordonné le groupement d'achat de cette prestation avec d'autres communes ou EPCI Ardéchois et Dromois.

A ce titre, la Commune d'Allex adhère à la convention de groupement pour la gestion de la fourrière animale depuis de nombreuses années.

A ce jour, Valence Romans Agglo souhaite uniformiser le fonctionnement de la fourrière et du refuge sur l'ensemble du territoire dans le cadre de la création d'un service commun au sein de l'EPCI respectif de chaque commune adhérente.

Il est donc proposé par la présente délibération de se prononcer sur l'adhésion de la Commune d'Allex au service commun ayant vocation à être créé par la Communauté de Communes du Val de Drôme, dans le cadre de la gestion de la fourrière animale en lien étroit avec la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo à compter du 1^{er} Janvier 2024.

Le Maire indique que le service dans les faits restera inchangé, seule la gestion administrative évolue.

Il précise que le policier municipal est chargé de faire le lien avec les services de la fourrière, et que les administrés ne doivent pas hésiter à le solliciter, notamment sur la question des chiens errants.

Le Maire indique que la Commune dispose par ailleurs d'une convention avec l'Etat pour l'équarrissage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver l'adhésion de la Commune à ce service commun.

Point 3 - DELIB 2023-31

FINANCES

Cession de véhicules communaux

Par délibération en date du 11 Septembre 2023, le Conseil municipal s'est prononcé pour la cession du véhicule MAZDA BONGO à Monsieur Frédéric JEAN. Par suite, Monsieur JEAN a informé la Commune qu'il se portait acquéreur de ce véhicule pour le compte d'un membre de sa famille. Il convient donc de procéder à l'abrogation de la délibération de septembre afin de procéder à la désignation du véritable acquéreur du véhicule, Monsieur Pierro LUVIGI, et ainsi de pouvoir procéder aux formalités administratives de cession.

Par ailleurs, il est fait part aux membres du Conseil municipal de la cession envisagée du tracteur John Deere (et de l'épaveuse y afférent) pour un montant de 3500 euros. Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'une offre a été réalisée par Monsieur Jérémy MARLENC au prix indiqué.

Il est donc proposé aux membres du Conseil de procéder aux cessions des véhicules en question. **Approuvé à l'unanimité.**

Point 4 - DELIB 2023-32

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - VEOLIA

Assainissement - Rapport annuel 2022

Le concessionnaire VEOLIA produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, ce rapport permet aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication du rapport par le délégataire, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Denis CORNILLON présente quelques chiffres clés issus du rapport annuel 2022 au titre de l'assainissement collectif et non collectif :

Concernant le Patrimoine de la Collectivité :

- 18683 ml de réseau
- 1 poste de relèvement à Pergaud
- 560 branchements eaux usées et/ou unitaire
- 118 branchements eaux pluviales

Chiffres clés consommateur :

- 778 abonnés (1850 habitants desservis)
- Assiette de la redevance 78189 m³
- Taux de satisfaction globale du service 84%
- 10 contrôles ANC réalisés en 2022

Prix de l'assainissement 2022 :

- 1.68 €/m³ (contre 1.57€/m³ en 2021)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre acte du rapport annuel.

Point 5 - DELIB 2023-33

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - VEOLIA

Eau potable - Rapport annuel 2022

Comme le rapport relatif à l'assainissement, le rapport relatif à l'eau potable est présenté par Denis CORNILLON :

Chiffres clés :

- 2572 habitants desservis, 1137 abonnés
- 115 litres consommés par habitant et par jour
- Prix de l'eau : 2.69 € le m³

Le patrimoine :

- 1 station de pompage
- 2 réservoirs de 300 m³
- 1 surpresseur
- 50 km de canalisation
- 1026 branchements et 1210 compteurs

Exploitation et vie du service :

- Rendement du réseau : 78.7 % (objectif Grenelle 2 : 66.83 %)
- Perte en volume (fuites) : 43 376 m³
- 135 compteurs changés en 2022
- 19 fuites décelées et réparées en 2022

Qualité de l'eau : conforme

Les résultats d'analyse sont disponibles sur le site de l'ARS (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11461>)

Lionel ROUQUET est impressionné par le volume des fuites tout en reconnaissant que la gestion communale est pourtant bonne.

Le Maire précise qu'effectivement le rendement du réseau qui approche les 80% est largement supérieur aux objectifs fixé par le Grenelle. Cependant la recherche d'amélioration doit être constante pour préserver cette ressource dans le contexte actuel et constitue un véritable défi. Il souligne que plus le rendement du réseau est élevé, comme à Allex, plus la recherche de fuites s'avère difficile.

Comme le souligne Denis CORNILLON, des pistes d'amélioration du rendement sont à l'étude :

- Installation de bornes de puisage (1 en 2022 près du cimetière)
- Mise en place de débitmètres aux réservoirs
- Mise en place d'une tête émettrice sur le supprimeur de Laye
- Remplacement des conduites en fonte vétustes du cœur de village
- Sectorisation des réseaux

Laurent AUBRET demande si le dimensionnement des réservoirs est suffisant dans le cadre de l'augmentation de la population. Le Maire indique que oui, d'autant plus avec la réglementation ZAN (Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050) qui limitera nos territoires ruraux dans leur développement. Le Maire entend tout à fait les préoccupations environnementales liées à l'artificialisations des sols mais regrette que nos communes se voient privées d'un développement maîtrisé.

Adla FRECHET indique que le ZAN permettra d'agir sur le type de logement et d'occupation du sol, plutôt que de miser sur un développement perpétuel de l'urbanisation.

A l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport annuel.

DIVERS

Le Maire revient sur l'ouverture de l'Ecole hors contrat Anne de Guigné : l'Education nationale a pris contact avec la Mairie pour l'informer que l'école avait ouvert illégalement. En effet l'avis défavorable émis par le Maire ne permettait pas cette ouverture dès septembre. Cependant l'Inspecteur a également indiqué que les arguments de la Commune pour s'opposer à l'ouverture n'étaient pas fondés juridiquement, que la seule motivation qui pouvait être retenue était le trouble à l'ordre public. Or les difficultés de circulation, la déstabilisation des écoles existantes ou encore le désaccord avec l'aspect hors contrat de l'école avancées par le Conseil, ne constituent pas des éléments de troubles à l'ordre public.

Il ressort ainsi que l'avis défavorable du Maire aurait pu être attaqué juridiquement ; le Maire l'a donc retiré pour ne pas exposer la Commune à un éventuel contentieux. Cette situation est regrettable, mais du fait de ce premier avis négatif, l'Education nationale accordera une attention particulière à l'enseignement dispensé par l'école.

Le Maire informe que le Congrès des Maires de la Drôme se tiendra le 26 octobre prochain.

Concernant le poste de Secrétaire Comptable, 3 candidates seront reçues cette semaine.

Les Elus du territoire se mobilisent contre le transfert de la compétence Eau aux communautés de communes. Ainsi se tenait une manifestation d'élus locaux le 7 octobre dernier à Saoû. Une autre aura lieu le 26 octobre devant la Préfecture. Le Maire appelle ses conseillers à y être nombreux.

Les travaux route de Livron sont programmés fin octobre. La Commune communiquera sur les dates précises auprès des habitants impactés par la nécessaire fermeture de la route.

Pour rappel, les travaux consistent à renforcer la route existante du fait d'un affaissement de la chaussée.

Pour information la circulation piétonne sera maintenue et une signalétique sera mise en place sur le Haut de Bancel afin de limiter les désagréments du possible report de la circulation sur cet axe qui n'est pas dimensionné en conséquence.

Le Maire évoque ensuite quelques évènements officiels à venir :

- | | |
|-----------|--|
| 10 oct. : | Inauguration du Pont à bascule mis en valeur par la CCVD, à la Gare des Ramières |
| 2 nov. : | Cérémonie de recueillement pour les aviateur disparus lors du crash de l'Halifax, à Marcols-les-Eaux |
| 12 nov. : | Réunion des services de Gendarmerie avec les Maires du canton |

Denis CORNILLON indique que suite à l'important épisode de pluie fin août plusieurs administrés contactent la Mairie pour signaler des infiltrations d'eau. Lorsque la situation est dû à un problème d'étanchéité du revêtement de la voirie, la Commune intervient.

Christel DUBOIS précise que beaucoup d'assemblées générales d'associations ont lieu en ce début d'année scolaire et que plusieurs réunions de préparation des festivités de Noël se tiendront prochainement.

Elle évoque ensuite les évènements à venir :

15 oct. : Bourse aux vêtements - Salle festive - CLSH
31 oct. : Alexween - Village - Andri Andra
12 nov. : Salon Art et Artisanat - Salle festive - Comité des fêtes
19 nov. : Bourse aux vêtements - Salle festive - CLSH
25 nov. : Loto - Salle Polyvalente - Sou des écoles
3 déc. : Soupe au lard - Salle festive - Eglise protestante
7 janv. : Repas des anciens - Salle festive - Mairie

Sylvie VACHON revient sur le CME dont les élections auront lieu le 13 octobre prochain. A ce jour 17 élèves des deux écoles se sont portés candidats, avec une quasi parité filles-garçons. Les enfants travaillent à l'élaboration de leurs programmes et de leurs affiches.

Madame VACHON évoque la situation de la cantine qui est très fréquentée cette année (préparation de 165 repas, soit 20 de plus que l'année dernière). Il semble nécessaire d'engager prochainement une réflexion sur la gestion de cette situation.

Le Maire acquiesce en indiquant que la Commune doit mener cette réflexion faute que celle-ci ait été menée par les services de l'Etat qui laissent le soin aux collectivités locales de mettre en œuvre leurs réformes (accueil possible des enfants à partir de 2 ans).

Christel DUBOIS indique que l'école n'étant obligatoire qu'à partir de 3 ans, la cantine pourrait ne pas accueillir les enfants en deçà de cet âge.

La Maire indique qu'il est difficile vis-à-vis des parents de ne pas accueillir leurs enfants. Cependant il est vrai que le personnel est sous tension bien que l'effectif soit au complet. La réflexion sera à poursuivre.

Emilie BESSON indique que le repas des aînés se tiendra le 7 janvier prochain, avec une organisation identique à celle de l'année précédente. Les personnes qui ne pourront pas participer se verront offrir un colis.

Laurent AUBRET souhaiterait poursuivre la réflexion sur l'éclairage public à l'occasion d'un prochain Conseil. Le Maire approuve et prend note.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil municipal réuni le lundi 6 novembre 2023.

Madame Fanny MOREL
Secrétaire de séance

Monsieur Gérard Crozier,
Maire d'Alex